

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 10 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/07/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-07-01 – Gratuité provisoire : loyer 51, rue de la Grande Champagne.

Suite aux intempéries répétées, des infiltrations importantes ont détérioré plusieurs pièces du bâtiment locatif, situé 51, rue de la Grande Champagne et occupé par Madame Agnès REMAUD et ses enfants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux le plus rapidement possible (Charpente/toiture, placo, peintures...).

Afin de compenser la gêne occasionnée aux locataires, Monsieur le Maire propose de suspendre le loyer, d'un montant de 576,38 €/mois, à partir du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'à la fin de la réalisation de tous les travaux (+ 1 mois, pour déduire le mois de juin déjà réglé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire concernant la gratuité du loyer, à partir du 1er juillet 2024 et jusqu'à la fin des travaux (+1 mois), en faveur de Madame REMAUD Agnès ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/07/2024

Le Maire
Marcel GÉRON

